

SEANCE DU 26 MARS 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de la convocation : 15/03/2010

Date d'affichage

L'an deux mil dix et le vingt six mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BONIN, Maire.

Présents: MM BONIN Jean Pierre, BIDAUD Marcel, Mme SAMBARDIER Marguerite, BESSON Patrick, CHATAIGNER Jean Pierre, Melle CHABANON Sandra, LAROCHE Thierry, BUSSEUIL Armand, LAROCHE Bruno, DEVISE Bernard, Mme MOREL Isabelle

Secrétaire de séance: Melle CHABANON Sandra

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente séance, deux modifications sont à apporter :

- concernant la demande de permis de construire de M. Chauchoy : délibération adoptée avec 10 voix pour et une abstention
- concernant le contrat CAE : il manque la date de la 1ere délibération : 29 juillet 2009.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET AFFECTATION DU RESULTAT – Budget commune

Après que M. le Maire ait quitté la séance, le Conseil Municipal, arrête à l'unanimité les résultats suivants : un excédent de fonctionnement de 150 940.72 € et un déficit d'investissement de 13 842.98 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- en section d'investissement, compte 001 : - 13 842.98 €
- en section d'investissement, compte 1068 : 47 199.98 €
- en section de fonctionnement, compte 002 : 103 740,74€

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 ET AFFECTATION DU RESULTAT – Budget Assainissement

Après que M. le Maire ait quitté la séance, le Conseil Municipal, arrête à l'unanimité les résultats suivants : un excédent d'exploitation de 1 352.13 € et un excédent d'investissement de 1 825.73 €

Décide de reprendre les résultats aux comptes suivants :

- en section d'investissement, compte 001 : 1 825.73 €
- en section d'exploitation, compte 002 : 1 352.13 €

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il y a concordance entre les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2009, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET COMMUNE

Le Maire donne lecture des chiffres de proposition du Budget Primitif 2010.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le Budget Primitif

- en section de Fonctionnement :
 - * recettes : 313 012.23€
 - * dépenses : 238 120.87 €
- en section d'investissement :
 - * recettes : 178 917.98€

* dépenses : 178 917.98 €

BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire donne lecture des chiffres de proposition du Budget Primitif 2010.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le Budget Primitif qui s'équilibre

- en section de Fonctionnement en recettes et en dépenses à 21 063 €
- en section d'investissement :
 - * recettes : 14 956.53€
 - * dépenses : 12 771.00 €

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de modifier les taux d'imposition :

La taxe d'habitation passera de 7.50% à 8%, la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 37.21% à 38%, la taxe foncière sur les propriétés bâties reste à 10.50%.

VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide de rajouter une subvention de 30€ au CFA BTP Loire.

TRAVAUX DU PONT CHEVALIER

Le Pont Chevalier situé en partie sur la commune de Mussy-sous-Dun et l'autre partie sur la commune de Chassigny-sous-Dun nécessite des travaux de restauration.

Monsieur le Maire propose de rénover le pont avec la commune de Chassigny-sous-Dun et de partager les frais. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de restaurer le pont Chevalier avec la commune de Chassigny-sous-Dun, d'accepter la maîtrise d'ouvrage des travaux, d'autoriser le Maire à signer une convention avec la commune de Chassigny-sous-Dun précisant les modalités de remboursement

ATESAT

Monsieur le Maire présenta au conseil la convention ATESAT (assistance technique fournie par les services de l'État pour des raisons de Solidarité et d'aménagement du Territoire). Le coût annuel pour la commune est de 142.32€.

La commune de Mussy-sous-Dun figure sur la liste des collectivités éligibles, fixée par l'arrêté préfectoral n° 09-04444 en date du 06/10/09.

La commune bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2007 de l'ATESAT mais la convention arrive à échéance le 31 décembre 2009

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. le Maire :

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'assistance technique de l'Etat (DDE de Saône et Loire) dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat

- demande à bénéficier à nouveau de l'ATESAT et opte pour les missions complémentaires suivante :
 - o Assistance à l'élaboration des programmes d'investissement de la voirie
 - o Gestion du tableau de classement de la voirie
 - o Etude et direction des travaux de modernisation de la voirie
- mandate le Maire pour établir en concertation avec les services de l'Etat (Direction Départementale de l'Equipement) la convention prévue par les textes, et notamment pour arrêter la liste des missions complémentaires
- autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans les limites des crédits inscrits au budget.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Suite à la demande de M. Chauchoy, un devis pour le raccordement électrique de leur parcelle a été demandé.

QUESTIONS DIVERSES

- Ecole : la directrice de l'école a demandé un photocopieur pour l'école du haut, considérant que l'école a déjà un photocopieur à l'école du bas le conseil municipal refuse sa demande.